

**Conférence de presse annuelle 2008****Fiche thématique n° 01****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 28 février 2008

Promouvoir la convergence - cohésion économique et sociale

En 2007, la Banque a révisé sa définition des prêts en faveur du développement régional afin de se conformer à la politique de cohésion rénovée adoptée pour la période 2007-2013. Sur le montant total des prêts accordés par la BEI au sein de l'Union européenne, plus de la moitié, soit 22,2 milliards d'EUR, ont servi à financer des investissements contribuant à la réalisation des objectifs de développement régional. Les prêts octroyés au titre de la convergence proprement dite dans des régions désignées comme telles dans le cadre de la politique de convergence rénovée représentent 62 % de cette somme, soit 13,8 milliards d'EUR.

Toutefois, pendant cette année de transition, la BEI a également financé des projets au titre des critères de cohésion antérieurs, principalement dans les anciennes zones de développement régional relevant des objectifs 1 et 2.

Par conséquent, en valeur absolue, le volume des prêts en faveur du développement régional est inférieur à celui de 2006, puisque les régions désignées « zones de développement régional » recouvraient, jusqu'en 2006, une superficie et une population bien plus vastes.

Alignement sur l'objectif de convergence

Pour la période de programmation 2007-2013 des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, trois objectifs ont été définis à l'échelle de l'UE :

- la convergence : il s'agit de stimuler la croissance afin d'obtenir la convergence des régions les plus pauvres avec le reste de l'Union ;
- la compétitivité régionale et l'emploi : cet objectif vise, en dehors des régions de la convergence, à anticiper les changements économiques en renforçant la compétitivité et en soutenant la création d'emplois à la fois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- la coopération territoriale européenne : il s'agit de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale afin de poursuivre l'intégration de l'UE.

Dans le cadre de cette politique de cohésion rénovée, l'objectif de convergence bénéficie principalement du soutien des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, tandis que l'objectif « compétitivité régionale et emploi » repose essentiellement sur le programme de Lisbonne.

Afin de s'aligner sur le nouveau cadre défini par l'UE, la Banque a remplacé, en 2007, son objectif classique de « cohésion économique et sociale », précédemment appelé « développement régional », par un objectif baptisé « convergence ». En dehors des régions de la convergence, les objectifs de l'UE bénéficiant du soutien de la BEI restent les suivants : promotion de l'innovation, protection de l'environnement, réseaux transeuropéens, promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable, et soutien aux PME.

Les prêts de la BEI au titre de l'objectif de convergence sont accordés dans les régions dites « de la convergence » mais aussi dans les régions en phase transitoire (suppression ou instauration progressive de l'aide) soit, au total, 113 régions comptant 190 millions d'habitants dans l'UE à 27. Entre 2007 et 2013, 308 milliards d'EUR seront alloués à la réalisation des objectifs de convergence et de compétitivité régionale de l'UE sous la forme d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels. La BEI apportera pour sa part un soutien supplémentaire, 40 % du volume total annuel de ses prêts devant en effet aller aux régions de la convergence dans les années à venir. L'objectif de convergence va donc demeurer l'une des priorités essentielles de la Banque.

Outre l'octroi de prêts à l'appui de l'objectif de convergence, la Banque propose, en étroite coopération avec la Commission, des services de conseil pour les projets situés dans les nouveaux États membres, dans le cadre de l'initiative JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes); elle offre aussi des services d'ingénierie financière dans le contexte de l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines). Le dispositif JEREMIE, qui est géré par le Fonds européen d'investissement, utilise les ressources du Fonds européen de développement régional mises à disposition, sur une base volontaire, par les pays bénéficiaires, pour les transformer en une gamme de nouveaux produits financiers tels que des fonds régionaux de capital-risque, des garanties sur les portefeuilles de prêts aux PME ou des lignes de crédit en faveur d'institutions de microcrédit, l'objectif étant d'améliorer l'accès des PME aux financements dans le cadre de la politique de cohésion adoptée par l'UE.

À retenir

La priorité et l'attention systématiquement accordées aux projets qui bénéficient aux zones assistées ont permis d'atteindre les objectifs arrêtés pour l'année 2007.

En particulier, l'activité spécifiquement axée sur les 12 nouveaux États membres de l'UE a continué à croître, puisque le volume des prêts a atteint 7,2 milliards d'EUR, contre 5,7 milliards en 2006). Ce sont la Bulgarie (1,1 milliard d'EUR), la République tchèque (1,6 milliard d'EUR) et la Slovénie (0,6 milliard d'EUR) qui ont enregistré, en pourcentage, la plus forte augmentation du volume de prêts par rapport à 2006.

Projets clés mis en œuvre dans les cinq principaux pays bénéficiaires relevant des objectifs de cohésion économique et sociale et de convergence (Espagne : 24 %, Royaume-Uni : 11 %, Allemagne : 11 %, Italie : 11 %, Pologne : 8 %)

Espagne : un projet de construction d'une autoroute reliant les villes d'Eibar et Vitoria, au Pays basque, a reçu un soutien de 300 millions d'EUR. Un projet de modernisation d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel dans la région de Valence a bénéficié d'un prêt de 250 millions d'EUR. Un concours de 100 millions d'EUR a été apporté en faveur d'équipements culturels, sanitaires et sociaux ainsi que d'infrastructures relevant de l'initiative i2i dans la région de Castille-La-Manche.

Italie : la Banque a accordé 1 milliard d'EUR à Treno Alta Velocita (TAV) pour l'achèvement de la ligne ferroviaire à grande capacité Milan-Naples, y compris les raccordements au réseau ferroviaire classique existant. Des lignes de crédit, dont une fraction est spécifiquement destinée aux régions de la convergence, ont été accordées à Dexia Crediop Environment et Banca Agrileasing pour un montant total de 500 millions d'EUR.

Royaume-Uni : deux prêts totalisant 227 millions d'EUR ont été octroyés à un projet de modernisation des services hospitaliers à Stoke-on-Trent, dans le Nord du Staffordshire. Un projet de modernisation du réseau national de transport de gaz dans le Sud du pays de Galles et le Nord-Est de l'Angleterre a bénéficié d'un soutien de 558 millions d'EUR. Un projet d'amélioration et d'entretien du réseau autoroutier et routier principal en Irlande du Nord a bénéficié d'un prêt de 169 millions d'EUR.

Allemagne : la Banque a apporté un soutien de 500 millions d'EUR aux activités de recherche et développement dans le domaine des services de téléphonie fixe et mobile et des services à haut débit. Elle a participé à hauteur de 340 millions d'EUR au cofinancement de programmes fédéraux et européens visant à renforcer la productivité et les PME dans le Land de Brandebourg, et à hauteur de 300 millions d'EUR au cofinancement de projets de rénovation urbaine dans le Land de Saxe.

Pologne : la BEI a apporté un soutien de 160 millions d'EUR au projet de construction d'une voie express urbaine dans la région de Katowice, de 475 millions d'EUR en faveur d'activités de recherche scientifique et universitaire du secteur public et de 116 millions d'EUR, par l'intermédiaire de Millenium Leasing Sp.z o.o., pour le financement de projets de petite dimension et de microentreprises employant moins de dix personnes.

Convergence - quelques projets exemplaires

Bulgarie : la BEI a accordé 700 millions d'EUR pour cofinancer, aux côtés des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE, la contribution du pays à la mise en œuvre de mesures et d'investissements prioritaires sur la période 2007-2013. Ce cofinancement sera dans un premier temps utilisé pour des investissements dans les secteurs des **transports** et de **l'environnement**, mais il pourra par la suite être étendu aux autres programmes en faveur du **développement régional**, de la **compétitivité économique**, du **développement des ressources humaines** et de **l'agriculture** soutenus par les Fonds de l'UE, si les autorités bulgares le demandent. Les sommes allouées à la Bulgarie au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE sur cette période totalisent quelque 6,8 milliards d'EUR et le prêt de la BEI permettra de couvrir la portion bulgare des cofinancements demandés. Le financement de la BEI prendra la forme d'un prêt-programme structurel. Outre des projets de grande dimension, ce prêt pourra aussi servir à financer un grand nombre de sous-projets relativement petits qui, en raison de leur dimension modeste, ne seraient pas admissibles à un financement direct de la BEI. Les activités de la BEI en Bulgarie sont axées sur les objectifs suivants :

- Améliorer et moderniser les infrastructures de base dans des secteurs tels que les transports, l'environnement et l'énergie, en combinaison, le cas échéant, avec des subventions de l'UE et des ressources d'autre provenance. À ce titre, la Banque accorde des financements au niveau national, mais également à l'échelon régional et local.
- Promouvoir et renforcer la croissance et le développement économiques en associant les financements de la BEI à des subventions de l'UE et à des ressources publiques et privées.
- Soutenir l'activité d'investissement dans le secteur privé, y compris l'investissement étranger à long terme.
- Coopérer étroitement à la réalisation des projets financés par la Banque, et fournir une assistance technique et un savoir-faire pour une sélection de projets soutenus par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels de l'UE et répertoriés dans le plan d'action national élaboré dans le cadre de l'initiative JASPERS.
- Épauler les pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'un programme national de PPP.

République tchèque : la BEI a accordé un prêt d'un montant de 14 milliards de CZK (soit approximativement 530 millions d'EUR) en faveur de projets ferroviaires et routiers situés sur les axes prioritaires des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) ; ce prêt s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 34 milliards de CZK (soit environ 1,3 milliard d'EUR), la plus importante jamais octroyée par la BEI en faveur du secteur des transports dans un État ayant adhéré à l'Union européenne à compter de 2004.

Quelque 45 % du programme opérationnel pour les transports seront consacrés aux aménagements ferroviaires, notamment de grands travaux de mise à niveau technique et de modernisation du réseau, ainsi que la remise en état de certains tronçons. Le prêt de la Banque devrait ainsi contribuer au financement des projets ferroviaires tchèques situés sur les corridors III et IV, qui rayonnent de Prague vers Linz et Nuremberg. Pour l'essentiel, ces projets prennent la suite de travaux similaires de mise à niveau technique et de modernisation des lignes qui ont commencé avec le cofinancement par la Banque des tronçons tchèques des corridors I (Berlin-Prague-Brno-Vienne) et II (Varsovie-Katowice-Ostrava-Vienne).

Dans le secteur routier, les principales réalisations nouvelles sur le réseau d'autoroutes et de voies rapides sont, entre autres, plusieurs tronçons de la R1 (périphérique de Prague), les voies express R6 et R7, ainsi que plusieurs autoroutes, dont la D1, la D5 et la D11. La Banque a déjà financé certains tronçons de ces axes routiers. La mise à niveau technique de plusieurs sections de routes de classe I sur l'ensemble du territoire devrait également être entreprise.

Cette modernisation des infrastructures de transport aidera la République tchèque à faire face à l'augmentation du trafic enregistrée depuis l'adhésion à l'UE et renforcera l'intégration du pays dans le marché unique européen.

Attention particulière aux 12 nouveaux États membres

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions*, Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) constitue un instrument majeur pour la mise en œuvre des priorités de la politique régionale de l'Union européenne en matière de convergence économique et de cohésion sociale. Il s'agit d'un mécanisme d'assistance technique et de conseil destiné aux douze nouveaux États membres afin de les aider à mieux préparer les projets d'investissement pour lesquels un financement sous forme d'aides non remboursables est demandé au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion.

Dans le cadre de cette initiative, la Commission européenne, la BEI et la BERD font bénéficier les États membres concernés de leur expertise pour que l'utilisation des fonds européens soit plus rapide et plus efficace.

2007 a été une année importante pour la mise en place des ressources de JASPERS. Le recrutement s'est poursuivi, et JASPERS dispose aujourd'hui d'une équipe entièrement gérée par la Banque européenne d'investissement à Luxembourg, composée de 55 personnes (elles étaient 16 au début de 2007) détachées ou mises à disposition par la Commission européenne, la BEI et la BERD.

Au cours de l'année écoulée, JASPERS a ouvert trois bureaux régionaux, à Bucarest, Vienne et Varsovie, afin de rapprocher les services proposés des bénéficiaires d'Europe centrale et orientale. Le bureau de Bucarest offre une assistance à la préparation de projets en Bulgarie et en Roumanie. Le bureau de Vienne est le centre des activités menées au titre de JASPERS dans les pays d'Europe centrale : en République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Slovénie. Enfin, le bureau de Varsovie fournit les services JASPERS à la Pologne, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

JASPERS a défini 261 projets et activités transversales dans les douze pays bénéficiaires dans le cadre du plan d'action pour 2007. La plupart des projets concernent le secteur des transports ou ceux de l'environnement et de l'énergie. Le portefeuille reste équilibré, puisque 33 % des projets ont trait aux transports, 46 % à l'environnement et l'énergie, et 8 % au développement local. Les activités transversales menées au titre de JASPERS concernent la mise à disposition d'un savoir-faire en matière de partenariats public-privé (PPP), d'analyse financière des projets et de questions relatives aux aides d'État.

Au cours des prochaines années, JASPERS devrait contribuer, d'une part, à mobiliser plus de 32 milliards d'EUR d'aides non remboursables au titre du Fonds de cohésion et du FEDER pour les États membres ayant adhéré à l'Union en 2004 et 2007, et, d'autre part, à constituer une réserve de projets d'investissement de qualité visant à renforcer la cohésion, que la BEI et la BERD pourront cofinancer le moment venu, si les États membres concernés le souhaitent.

Attention particulière aux villes, pivots de la vie sociale et économique dans toutes les régions de l'UE

L'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative de la Commission et de la BEI qui bénéficie de l'appui de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Elle a pour objet d'aider les pouvoirs publics de tous les États membres de l'UE à tirer parti des dispositifs d'ingénierie financière afin de soutenir des projets de développement urbain durable, dans toutes les régions de l'UE, y compris celles qui relèvent des objectifs relatifs à la cohésion et à l'accroissement de la compétitivité. D'autres institutions financières internationales, ainsi que des établissements du secteur bancaire et du secteur privé européens, peuvent contribuer à cette initiative.

Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement destinée aux régions de la cohésion, l'initiative JESSICA a pour objet d'améliorer la situation économique et sociale de quelque 80 % de la population de l'UE, soit quelque 300 millions de personnes, qui vivent et travaillent dans des villes ou dans les zones fortement urbanisées qui les entourent. Si les villes jouent souvent un rôle moteur dans l'innovation et la croissance économique, elles sont aussi parfois le creuset de problèmes préoccupants : déclin économique, chômage, délabrement, exclusion sociale. Même dans les villes prospères, l'existence de poches de pauvreté peut compromettre les résultats économiques et menacer la cohésion sociale.

L'initiative JESSICA répond à l'attente de plusieurs États membres et du Parlement européen, qui souhaitent voir accorder une attention particulière à la nécessité de rénover ou de revitaliser certaines zones urbaines ; elle a pour objet de pallier ce qui est perçu comme une défaillance du marché dans le secteur urbain ou, plus précisément, le manque de ressources d'investissement affectées au financement de projets intégrés de rénovation et de revitalisation urbaines, susceptibles de renforcer la pérennité des collectivités urbaines.

L'importance de la dimension urbaine en tant que pilier de la politique européenne a été réaffirmée lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Leipzig les 23 et 24 mai 2007. Les ministres responsables du développement urbain se sont mis d'accord sur un ensemble de principes et de concepts communs qui forment la *Charte de Leipzig*. Celle-ci reconnaît la nécessité d'adopter une approche pluridimensionnelle qui prenne en compte les aspects socioéconomiques et environnementaux, mais aussi la gouvernance et les questions financières, afin d'assurer un aménagement urbain durable. Déterminée à réagir activement à l'évolution des politiques communautaires et aux recommandations spécifiques de la Charte dans la

perspective d'un développement plus durable des collectivités urbaines, la BEI va mettre en place un plan d'action cohérent pour les villes.

Ce plan d'action prendra en considération deux aspects qui caractérisent de plus en plus les villes européennes – la croissance et le déclin – et les problèmes qui en découlent. Les fonds de développement urbain, qui ont pour objet d'investir dans des opérations de réaménagement urbain viable à long terme, doivent servir de catalyseurs à une approche intégrée de la gestion des problématiques urbaines et en accélérer la mise en œuvre en fournissant des financements adéquats. Cette démarche bénéficie de l'appui des fonds de l'initiative JESSICA, et, en l'occurrence, elle a l'aval des autorités de gestion des ressources provenant des Fonds structurels.

La Banque a récemment achevé une évaluation préliminaire de JESSICA, réalisée pour le compte de la Commission européenne (DG Regio). Cette étude avait un triple objectif :

- passer en revue les opérations de rénovation et d'aménagement urbains dans un échantillon d'États membres et recenser les produits financiers existants en faveur de l'investissement urbain, y compris dans les régions ne relevant pas de la convergence ;
- chercher à déterminer comment les instruments d'ingénierie financière peuvent remédier à d'éventuelles insuffisances du marché ;
- démontrer l'intérêt de recourir aux fonds de développement urbain pour mettre en place ces initiatives et ces produits

La principale conclusion de cette étude est qu'il faut adopter une approche souple qui permette d'adapter JESSICA aux besoins et cadres institutionnels respectifs des différents États membres. Pour réussir, cette approche sur mesure doit corriger la fragmentation qui, trop souvent, interdit de mettre en œuvre dans des délais raisonnables et de financer efficacement des projets de revitalisation et de développement urbains durables. Les actions qu'il reste à mener pour finaliser le lancement de JESSICA doivent donc être adaptées aux caractéristiques nationales et échelonnées de manière appropriée, compte tenu des propositions des autorités concernées. Les autorités de gestion doivent susciter une véritable « appropriation » de l'outil JESSICA, et la Banque a engagé des études relatives à la mise en œuvre dans la perspective du lancement d'opérations pilotes au titre de JESSICA dans plusieurs États membres, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France, Grèce et Bulgarie notamment, et cette initiative devrait prochainement être étendue à d'autres pays.

Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 21000, télécopieur : (+352) 43 79 - 61000

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 22000, télécopieur : (+352) 43 79- 62000